



# Évolution

Le bulletin d'information de la MRC de La Matapédia

Mai 2009, volume 9, numéro 2

## SOMMAIRE

**Évaluation de la structure organisationnelle de la MRC**

Page 2

**Nomination du comité administratif**

Page 2

**Bilan du Contrat de diversification et de développement économique de la MRC de La Matapédia**

Page 3

**Projets acceptés au Pacte rural de la MRC**

Page 3

**Mise à jour du plan de travail du Pacte rural**

Page 4

**La Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia rend public le rapport du Chantier citoyen du 8 novembre 2008**

Page 5

**Bilan du colloque sur l'avenir des églises au Bas-Saint-Laurent**

Page 5

**Drapeau de la MRC**

Page 5

**Livre La Matapédia**

Page 5

**Programmes d'habitation**

Page 6

**Sécurité incendie**

Page 7

## DOSSIER

### DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

#### ÉLECTION DU PRÉFET AU SUFFRAGE UNIVERSEL DANS LA MRC DE LA MATAPÉDIA

La MRC de La Matapédia a adopté, lors de sa séance régulière du Conseil du 11 février dernier, le règlement no 1-2009 lui permettant de procéder à l'élection du préfet au suffrage universel. L'élection du préfet sera réalisée simultanément aux élections municipales qui se tiendront le 1<sup>er</sup> novembre prochain pour l'ensemble des municipalités.

Mentionnons que depuis juin 2001, la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (loi 29) permet aux MRC à caractère rural de décréter par règlement l'élection au suffrage universel de leur préfet. Dans une MRC dont le préfet est élu par la population, le conseil se compose du préfet élu et du maire de chaque municipalité locale située sur le territoire de la MRC ainsi que, le cas échéant, de tout autre représentant de la municipalité locale, selon ce que prévoit le décret constituant la MRC. Pour la MRC de La Matapédia, la municipalité de Sayabec et les villes d'Amqui et Causapsal comptent, en plus du maire, un représentant à la table du Conseil.

La MRC de La Matapédia a été autorisée par la Commission municipale du Québec à nommer Joël Tremblay afin d'agir à titre de président pour l'élection du préfet. Le président a pour responsabilités d'appliquer la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et d'assurer le droit de vote à ceux qui y ont droit. L'élection à la préfecture de la MRC nécessitera quelques ajustements concernant le déroulement des élections tenues par les municipalités locales. Une formation du Directeur général des élections devrait d'ailleurs se tenir expressément pour les MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel.

Enfin, mentionnons que la MRC de La Matapédia, puisqu'elle compte plus de 5 000 habitants, est assujettie au chapitre 13 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. En effet, ce chapitre oblige le candidat indépendant ou celui du parti à déclarer s'il a fait ou non des dépenses de publicité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'au jour où débute la période électorale. Le candidat doit donc remplir une demande d'autorisation d'un candidat indépendant afin de solliciter et recueillir des contributions, de contracter des emprunts, d'effectuer des dépenses et d'obtenir un remboursement de ses dépenses, s'il y a lieu. Pour toute question relative au processus électoral du préfet de la MRC de La Matapédia, vous pouvez rejoindre monsieur Tremblay au 419 629-2053, poste 107.

## **ÉVALUATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA MRC**

Depuis sa mise en place, la MRC de La Matapédia a vécu de nombreux changements. Le développement de nombreux services aux municipalités, l'ajout de nouvelles compétences et le rôle accru de la MRC en matière de développement économique ont tracé les contours d'une organisation bien différente de celle de 1982, date de sa création. C'est dans ce contexte que la MRC de La Matapédia procède actuellement à une révision de sa structure organisationnelle.

Les objectifs de cette évaluation vise l'obtention de recommandations sur des points tels l'adéquation entre les services offerts par la MRC et les besoins et attentes des municipalités, l'organisation de la direction générale et des services en relation avec les rôles et responsabilités de la MRC, l'évaluation des changements à apporter et l'efficacité de la gestion et de la coordination de l'ensemble des services.

La MRC a retenu les services de la firme Mallette inc. d'Amqui pour mener à terme cette étude, qui préconisera une approche participative : rencontres avec le personnel de la MRC et des municipalités, les élus municipaux. La firme procédera aussi à une étude comparative d'autres organisations municipales offrant des services similaires à la MRC de La Matapédia. Les résultats de cette évaluation, qui identifiera les principales modifications à apporter et une proposition de plan de changement, devraient être connus à l'été 2009.

### **NOMINATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

La MRC de La Matapédia a statué, le 25 février dernier, sur la composition de son comité administratif. Les maires siégeant sur ce comité sont :

- Georges Guénard, préfet, maire de Saint-Vianney
- Michel McNicoll, préfet-suppléant, maire de Saint-Léon-le-Grand
- Alain Duchemin, administrateur, maire de Sainte-Érène
- Jean-Claude Dumoulin, administrateur, maire de Lac-au-Saumon
- Marlène Landry, administratrice, mairesse de Sainte-Marguerite-Marie
- Gaëtan Ruest, administrateur, maire d'Amqui
- Gilbert Sénéchal, administrateur, maire de Saint-Noël

Rappelons que les mandats des administrateurs et du préfet suppléant sont d'une durée d'un an, alors que celui du préfet est de deux ans. Les mandats de l'ensemble des membres du comité administratif de la MRC prendront fin aux prochaines élections municipales du 1<sup>er</sup> novembre 2009, date à laquelle la MRC procédera à l'élection du préfet par mode de suffrage universel et nommera le nouveau comité administratif.

## **DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

### **BILAN DU CONTRAT DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA**

Le gouvernement du Québec a accordé en juin 2006 une aide financière de 1 050 000 \$ sur trois ans pour soutenir les efforts de diversification et de développement économiques des municipalités de la MRC de La Matapédia et ainsi tenter de contrer les impacts de la crise forestière. Pour ce faire, deux fonds ont été mis à la disposition de la MRC. Le premier est le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Disposant d'une enveloppe de 100 000 \$ par année, ce fonds vise à mettre en œuvre le plan de diversification et de développement de la MRC. Le deuxième est le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM) du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation qui vise à fournir une aide financière pour relancer, moderniser ou convertir les entreprises existantes, aider la création de

nouvelles entreprises ainsi que pour soutenir la prospection et l'accueil de nouveaux investisseurs. L'enveloppe annuelle est de 250 000 \$.

Au cours des trois années du contrat, quinze projets (15) ont obtenu l'aide financière du FSTD pour un montant de 297 644 \$ générant des investissements de 1 507 186 \$, alors que vingt-deux (22) projets ont reçu un appui financier du FAMM pour un montant de 623 250 \$ et des investissements totaux de 9 108 360 \$, créant ou maintenant plus d'une centaine d'emplois sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

La MRC compte sur la collaboration du Centre local de développement (CLD) de La Matapédia. Elle a aussi retenu les services de la firme Mallette et du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec (SEREX). Cette équipe de travail a élaboré un plan de diversification et de développement qui identifie les champs d'intervention prioritaires pour l'utilisation des sommes consenties : la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation dans le secteur forestier, le tourisme, l'agriculture, les autres secteurs industriels (ex. développement éolien), l'instauration de nouveaux leviers financiers et l'amélioration de l'animation économique, du soutien technique et des infrastructures.

La MRC a de plus confié à un comité la responsabilité de mettre en œuvre cette planification, de faire connaître la mesure dans le milieu, de recevoir, d'analyser et de recommander l'appui financier de projets. Le comité de diversification et de développement se compose d'élus municipaux, de trois représentants du milieu des affaires et d'un représentant des organismes socioéconomiques. De plus, le comité compte sur la participation de personnes ressources du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'exportation (MDEIE), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et des directeurs généraux du CLD et de la MRC.

« La MRC de La Matapédia a, au cours des trois dernières années, bénéficié des mesures d'aide pour soutenir la diversification et le développement économique de son territoire dans un contexte de crise forestière. Les impacts de la crise forestière se feront sentir cette année, de manière plus virulente. Devant l'ampleur de la crise actuelle, la reconduction du contrat de diversification et de développement est d'autant plus nécessaire. C'est pourquoi la MRC de La Matapédia accueille très favorablement l'annonce gouvernementale voulant que ce contrat soit reconduit pour deux autres années » a mentionné le préfet, monsieur Georges Guénard.

La MRC de La Matapédia s'engage à actualiser, au cours des prochaines semaines, son plan de diversification et de développement et à y intégrer les problématiques et spécificités des municipalités dévitalisées comme l'a d'ailleurs demandé la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Du reste, la direction régionale du MAMROT devrait sous peu, réunir les MRC concernées pour entreprendre ce chantier.

## **PROJETS ACCEPTÉS AU PACTE RURAL DE LA MRC**

Le Conseil des maires de la MRC de La Matapédia vient d'appuyer les onze premiers projets de l'année 2009 pour le Pacte rural matapédien. Ces projets totalisent un investissement de 182 744 \$. Les projets acceptés dans le volet local sont :

- Halte municipale et aire de repos (St-Vianney) ;
- Études sur le marché de l'habitation (Amqui) ;
- Études sur la sécurité des passages à niveau (Amqui) ;
- Parcours historique Bois BSL (Saint-Damase) ;
- Cour d'école (Saint-Noël) ;
- L'espace des générations (Saint-Tharcisius).

Pour le volet matapédien, voici les projets qui ont été acceptés :

- Projet d'acquisition 2008-2009 du club de golf le Revermont (Amqui) ;
- Terrain de jeu (Maison des Familles) ;
- Planification de la modernisation de la salle de spectacle Jean-Cossette (Amqui) ;
- Développement de l'autonomie énergétique (La Matapédiennne coopérative agricole) ;
- Floramie sur le chemin du communautaire (CDC Vallée de la Matapédia).

Les organismes désireux de présenter une demande d'aide financière peuvent contacter l'agent rural attitré de leur municipalité ou communiquer avec Mme Chantale Lavoie, conseillère en développement rural au Centre Local de Développement de La Matapédia au (418) 629-4212 poste 35. D'autres informations ainsi que les formulaires de présentation sont disponibles sur la vitrine matapédiennne(www.lamatapedia .ca).

Chantale Lavoie, coordonnatrice rurale  
CLD de La Matapédia

## **MISE À JOUR DU PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL**

Le Pacte rural a procédé à des changements dans sa politique d'investissement à la suite de la rencontre annuelle de révision du plan de travail. Ces changements tiennent compte entre autres du plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées. Les mots d'ordre lors de l'élaboration des changements étaient « souplesse, efficacité et facilité ». Les documents révisés sont disponibles dès maintenant au CLD de La Matapédia et auprès des agents de développement rural et seront bientôt disponibles sur la vitrine matapédiennne dans le portail du Pacte rural.

L'une des premières modifications effectuées concerne le dépôt des projets. Ceux-ci n'auront plus lieu à trois dates précises, mais plutôt en continu et les dossiers seront traités dans les meilleurs délais. Aussi, certaines précisions ont été apportées par rapport aux mises de fonds et aux critères entourant les dépôts de projets. Également, certains éléments spécifiques ont été mis en place concernant les projets en lien avec le patrimoine religieux, les équipements à caractère communautaire en milieu scolaire ainsi que les projets d'étude à caractère local. Finalement, les tableaux d'investissement ont été mis à jour en tenant compte de l'indice de développement fourni par le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

Chantale Lavoie, coordonnatrice rurale  
CLD de La Matapédia

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

---

### **LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA REND PUBLIC LE RAPPORT DU CHANTIER CITOYEN DU 8 NOVEMBRE 2008**

La Commission d'aménagement et de développement est heureuse de rendre public le rapport du Chantier citoyen tenu le 8 novembre dernier dans le cadre de la démarche vision de La Matapédia.

Rappelons que le premier objectif poursuivi par l'événement était de valider les différentes cibles présentées dans la Charte de collectivité de La Matapédia. Cette charte a été élaborée à partir des commentaires formulés par les 600 personnes consultées lors des différentes rencontres tenues par la Commission en 2008. Le second objectif du chantier citoyen était de proposer des pistes d'actions visant l'atteinte de ces cibles pour 2025. Le rapport du Chantier citoyen fait donc état des discussions et propos tenus en regard de la Charte de collectivité et des moyens qui pourraient éventuellement être mis de l'avant pour les atteindre. Mentionnons que 30 des 32 cibles proposées par la Commission ont été validées.

Au cours des prochaines semaines, la Commission d'aménagement et de développement procédera à une refonte de la Charte de collectivité en regard des commentaires formulés au Chantier citoyen. Elle dressera ensuite son calendrier d'activités afin de susciter l'adhésion des différentes organisations à la mise en œuvre et au suivi de la vision et de la Charte de collectivité.

La Commission tient enfin à réitérer ses remerciements aux 212 personnes présentes lors du Chantier citoyen. « La présence de ces personnes et leur ouverture à la discussion permettront à la Commission de mettre en place une charte collective qui répondra aux aspirations de la majorité des Matapédiennes et des Matapédiens tout en respectant notre vision de développement. Il s'ensuivra, nous en sommes convaincus, un véritable mouvement collectif pour bâtir enfin une Matapédia confiante, solidaire, innovante et agissante », souligne Mélanie Tremblay, présidente de la Commission d'aménagement et de développement.

Le rapport du Chantier citoyen sera disponible sous peu sur la vitrine de La Matapédia, au [www.lamatapedia.ca](http://www.lamatapedia.ca). Une version électronique est aussi disponible. Pour en obtenir une copie, vous pouvez en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante : [j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca).

Joël Tremblay, comité technique  
MRC de La Matapédia

## **CULTURE ET PATRIMOINE**

---

### **BILAN DU COLLOQUE SUR L'AVENIR DES ÉGLISES AU BAS-SAINT-LAURENT**

Près de 250 personnes ont assisté, le 24 avril dernier, à la Journée de réflexion sur l'avenir des églises mise en place par la Table de concertation du patrimoine religieux et le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent. Les participants ont d'abord pu mieux situer la problématique de l'avenir des églises. Un portrait financier et patrimonial des églises de la région, démontrant qu'il y a urgence de se mobiliser afin de préserver ces monuments. L'avant-midi a aussi fait place à des exemples de conversion d'églises. Des intervenants de La Durantaye, de Val-David et de Paspébiac ont partagé leur expérience de mobilisation pour donner une seconde vocation à leur église. Ces exemples démontraient qu'il y a des projets réussis qui permettent à la fois de préserver les églises et de répondre aux différents besoins d'une communauté.

En après-midi, des ateliers visaient à mieux outiller les intervenants afin d'élaborer leurs projets. Le démarrage de projet, la mise en valeur culturelle et touristique des églises, l'élaboration d'un carnet de santé pour les églises ainsi que la présentation des lois et règlements qui permettent la préservation du patrimoine religieux ont été les sujets abordés. La journée s'est clôturée par une conférence de monsieur Paul-Louis Martin portant sur la signification de l'église dans le noyau paroissial et la mise en place de nouveaux partenariats pour le maintien des églises. Les actes du colloque, dans lesquels se retrouveront les présentations de la journée, seront disponibles à la mi-juin.

Joël Tremblay, agent de développement culturel  
MRC de La Matapédia

## **ENVIRONNEMENT**

---

### **HEP, LE MOIS DE MAI ARRIVE !**

Bien qu'on nous dise que le printemps commence dès le 21 mars, nous n'y croyons pas. Nous invitons ces astrologues, climatologues à ne pas se mêler dans notre affaire parce que nous vivons notre propre climat (à nous autres). Depuis des temps, chez nous, le printemps commence dans le courant du mois de mai. Tu es surpris mon ami ? Mais, c'est vrai ! En effet, dans la vallée de La Matapédia, les conditions climatiques locales, la géomorphologie et le positionnement géographique influent considérablement sur la circulation de l'énergie radiante. Nous sommes dans une vallée concave et localisés plus proche du pôle Nord et à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, ce qui a pour effet un réchauffement terrestre plus lent mais progressif. Les écarts de température diurnes et saisonniers sont relativement importants. Pendant que le sud de la Province se réchauffe dès la mi-avril et que leur végétation réapparaisse, chez-nous, tout cela débute de trois à quatre semaines plus tard. Pas grave ! Nous aurons profité de notre dégustation de sirop d'érable mijoté dans de la neige propre. Ouais, notre cabane à sucre traditionnelle. *Tu te rappelles-tu ?*



De toute façon, tôt ou tard, court ou long, nous aurons l'hiver et nous allons en profiter quand même pour faire des activités de plein-air, faire des déplacements de plaisance. Attention, prudence sur les routes ! Voyons, nous ne sommes nullement envieux des étés lointains...D'ailleurs, nous t'invitons même à rester ici pour planter des arbres pour entretenir ton lot boisé. En passant, nous te rappelons que le mois de mai est celui qui regorge le plus de dates environnementales. Cette fois-ci, les écologistes ont pensé à nous. Il y a de bonnes coïncidences à tout cela. Sous climat tropical dès mai, les fruits succulents commencent à inonder les tablettes marchandes. Dans notre coin à nous, nous aurons nos fraises et nos framboises délicieuses qui commenceront leur floraison au cours de ce mois. Le mois de mai est à nous, mais sans les Canadiens à nos côtés ! Hélas, nous convoquerons Bob Gainey...

Tout cela pour te dire que les 30 jours du mois de mai sont consacrés à l'**arbre et aux forêts**. En plus, du 1<sup>er</sup> au 7 mai, il est consacré au **compostage**, il y a le 3 mai qui est la **journée du soleil** et finalement le 22 mai qui est la **journée internationale de la biodiversité**. Il te revient de bonnes occasions d'agir pour la préservation des écosystèmes locaux, planter des arbres pour maximiser la séquestration du carbone, faire du compostage domestique pour réduire votre empreinte écologique. Voyons, il faut faire du développement durable cher ami !

Marc-Eddy Jonathas, coordonnateur  
Écolo Vallée & Mitis

## **OUTILS PROMOTIONNELS DE LA MRC**

---

### **DRAPEAUX DE LA MRC**

La MRC de La Matapédia commandera sous peu des drapeaux de la MRC, les municipalités, organismes ou personnes qui désirent s'en procurer peuvent contacter Joël Tremblay au 418 629-2053, poste 107 ou par courrier électronique au [j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca).

### **LIVRE LA MATAPÉDIA**

La MRC vous informe qu'il reste encore des exemplaires du livre La Matapédia. Ils sont disponibles aux bureaux de la MRC au coût de 34,95 \$ plus taxe. Cette grande fresque historique et contemporaine, écrite par l'auteur bien connu Bertrand Leblanc et appuyée par les photos remarquables de Michel Dompierre, est un outil de promotion unique pour notre région. Nos régions recèlent de grands personnages qui tracent la voie pour les générations futures, de paysages à couper le souffle et d'initiatives économiques et communautaires réussies. C'est ce que ce livre met à l'avant-scène.



## **PROGRAMMES D'HABITATION**

---

Les programmes *Réno-Village*, *Programme de réparations d'urgence (PRU)*, *Logement adapté pour aînés autonomes (LAAA)* et *Programme d'adaptation à domicile (PAD)* sont reconduits pour deux autres années sans aucun changement à court terme.

### **Réno-Village**

La programmation se terminant le 31 mars dernier a été une année exceptionnelle à la MRC de La Matapédia. 56 projets ont été autorisés pour un budget de 426 000\$ en subvention et des travaux estimés à 629 608\$. Le budget initial pour les deux prochaines années vient juste d'être annoncé avec une somme de 400 000\$ par année.

Pour rendre un plus grand nombre de bénéficiaires admissibles au programme *Réno-Village*, le Conseil des maires de la MRC de La Matapédia a adopté une résolution le 21 avril 2009 pour modifier la valeur uniformisée d'un bâtiment admissible au programme pour la porter de 50 000\$ à 75 000\$ maximum.

Rappelons les grandes lignes du programme :

- Le programme s'applique uniquement au logement occupé à titre de résidence principale par le propriétaire;
- la valeur uniformisée de la résidence ne doit pas dépasser 75 000\$ excluant la valeur du terrain;
- pour Amqui, les propriétés ne doivent pas être desservies par le réseau d'aqueduc et d'égout;
- il ne faut pas avoir déjà bénéficié du programme *Réno-Village*;
- les revenus de l'année précédente doivent être de moins de 25 000 \$ pour une personne et de moins de 28 500\$ pour 2-3 personnes et moins de 30 600\$ pour 4-5 personnes.
- les travaux admissibles visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures en rapport avec au moins un des éléments suivants :
  - la structure
  - le chauffage
  - la charpente
  - l'électricité
  - la plomberie
  - la sécurité incendie
- Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.
- La subvention peut atteindre 90% du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 10 000\$. Le pourcentage de subvention varie selon le revenu et la taille du ménage.

La liste d'inscription est très courte et ne couvre pas le 400 000 \$ de budget disponible et il est toujours temps de s'inscrire. Les dépliants d'information et formulaires d'inscription sont disponibles auprès des municipalités et de la MRC de La Matapédia.

Robin St-Gelais, agent  
MRC de La Matapédia

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

### **FEUX EN PLEIN AIR**

Votre Service de Sécurité Incendie rappelle aux citoyennes et citoyens qu'il est interdit de faire un feu à ciel ouvert, et ce 12 mois par année, sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet. Le permis doit être demandé 24 heures à l'avance au 418 629-6156 du lundi au vendredi entre 8h00 et 17h00.

De plus, il est interdit de faire un feu à ciel ouvert :

- o À moins de 25 mètres d'un bâtiment;
- o À moins de 200 mètres d'un établissement industriel à risque élevé;
- o Si les matières combustibles sont accumulées sur plus de 3 mètres de hauteur et plus de 3 mètres de diamètre.
- o S'il s'agit de débris de construction ou tout autre bois transformé (traité et/ou scié).

Les contrevenants s'exposent à des amendes allant de 100\$ à 1000\$ s'il s'agit d'une personne physique et d'au moins 300\$ et d'au plus 2000\$ s'il s'agit d'une personne morale. Pour connaître l'indice d'inflammabilité de la SOPFEU visitez le [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)

Dave Gagné, service incendie  
MRC de La Matapédia

### **Coordonnées**

MRC de La Matapédia  
123, Desbiens, local 501  
Amqui (Québec)  
G5J 3P9  
Téléphone : (418) 629-2053  
Télécopieur : (418) 629-3195

Courrier électronique :  
administration@mrcmatapedia.qc.ca

### **Heures d'ouverture**

Lundi au vendredi, 8 h 00 à 16 h 00

### **Rédacteurs et collaborateurs**

Dave Gagné  
Marc-Heddy Jonathas  
Chantale Lavoie  
Mario Lavoie  
Robin St-Gelais  
Joël Tremblay

### **Supervision**

Mario Lavoie

### **Graphisme**

Joël Tremblay